

**BOURSE NUTRISS (MAÎTRISE) DE LA CHAIRE DE RECHERCHE DU
CANADA EN *HUMANITÉS MÉDICALES ET HISTOIRE DE LA PENSÉE
BIOLOGIQUE***

RÈGLEMENTS

OBJECTIF

Le projet de la Chaire de recherche en Humanités médicales et histoire de la pensée biologique vise à explorer les enjeux soulevés par les transformations récentes de la médecine et des sciences de la vie. L'objectif de la bourse NUTRISS est de promouvoir les études de deuxième cycle en philosophie des sciences médicales et biologiques. La bourse vise en particulier à soutenir financièrement un projet de recherche interdisciplinaire sur le vieillissement biologique. Le projet devra inclure un volet sur l'apport des sciences de la nutrition dans l'étude du vieillissement.

ADMISSIBILITÉ

- Toute personne qui s'engage à poursuivre son projet de maîtrise sous la direction du titulaire de la Chaire, Pierre-Olivier Méthot (directeur), et du directeur du Centre Nutrition, santé et société (NUTRISS), Benoit Lamarche (codirecteur).
- Toute personne qui satisfait aux conditions d'admission au programme de maîtrise de la Faculté de philosophie de l'Université Laval.
- Toute personne déjà inscrite à temps complet à la maîtrise en philosophie à l'Université Laval ou dans une autre université, n'ayant pas complété plus de deux trimestres d'inscription à temps complet au moment où la bourse prend effet.

DOSSIER DE CANDIDATURE

- a. Un curriculum vitae.
- b. Une lettre de présentation (1-2 pages).
- c. Une description du projet de mémoire manifestant clairement son lien avec les objectifs de la Chaire et de la bourse NUTRISS. Le document ne doit pas dépasser 3 pages à double interligne (caractère Times 12 ou l'équivalent) et doit comporter un plan de travail.

- d. Une lettre de recommandation confidentielle.
- e. Les relevés de notes des études universitaires (relevés officiels quand ils ne proviennent pas de l'Université Laval).

ANNONCE DES RÉSULTATS

L'annonce des résultats aura lieu durant le semestre d'été. Une fois informée par le bureau de la Chaire, la personne choisie dispose de deux semaines pour faire part au responsable de son acceptation ou de son refus.

La décision rendue (octroi de la bourse, montant accordé, etc.) est finale et sans appel. Il n'existe pas de procédure de révision. En cas de litige, les présents règlements prévalent sur toute autre annonce relative aux bourses. Le Chaire se réserve le droit de modifier les règlements sans préavis.

VALEUR DE LA BOURSE ET MODALITÉS DES VERSEMENTS

Le montant de la bourse est de **12 000 \$**, réparti en trois versements sur douze mois. La bourse n'est pas renouvelable.

Le candidat ou la candidate peut détenir d'autres bourses nominatives (bourses obtenues dans le cadre d'un concours), **pour un montant maximal de 5 000\$ pour l'année 2021-2022**. À noter que les bourses d'admission ou le soutien financier accordé par la Faculté de philosophie lors de la réussite de certaines étapes de votre cheminement ne sont pas considérées comme des bourses nominatives.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Le dossier de demande comprenant **toutes** les pièces requises pour l'étude du dossier doit être reçu à **l'adresse courriel** indiquée ci-dessous.

Courriel : pierre-olivier.methot@fp.ulaval.ca

Site de la Chaire : <https://www.humanites-medicales.fp.ulaval.ca>